

Réponse à la question de Mr José Lericque concernant l'abattage des arbres le long de la nationale 511 à Estaimpuis

En date du 23 janvier 2019, Mr le Bourgmestre a pris un arrêté réglementant la circulation en vue de l'abattage des arbres le long de la N511 par le SPW.

Le SPW avance deux arguments pour justifier l'abattage des arbres situés le long de cette route.

Premièrement, la sécurité était menacée aussi bien pour les usagers de la piste cyclable que par les automobilistes empruntant cette voie rapide. Il n'était en effet pas rare que le service travaux doive intervenir suite à des tempêtes, pour des branches retrouvées sur la nationale.

Et enfin, les arbres empêchaient la bonne circulation des eaux dans le fossé concerné. Comme cette zone est de temps en temps inondée, le SPW tenait à curer ce fossé qui longe la nationale 511, pour faciliter la bonne évacuation des eaux.

Suite à l'ampleur des commentaires apparus sur un poste sur les réseaux sociaux, le SPW du district de Gaurain a dû stopper les travaux, hormis le broyage des branches pour permettre aux agriculteurs d'accéder à leurs champs. C'est donc le SPW de Namur qui va descendre pour constater le travail réalisé. A ce jour, la Commune d'Estaimpuis n'a pas de retour du SPW.

Pour ce qui est de la méthode de travail qui a été mise en œuvre, un carnage pour utiliser vos propos, la Commune d'Estaimpuis n'a pas de mainmise sur le déroulement de l'opération, qui est entièrement réalisée par le SPW.

Concernant votre proposition de créer un talus arboré à la place des arbres abattus, regardons déjà celui qui existe de l'autre côté de la voie rapide. Il a été arboré sur 800 mètres, à l'initiative de la Commune, depuis la cité Losfeldt et le Home Edelweiss, dans le cadre du plan communal de développement de la nature, en 2010. C'est près de 2600 arbustes soit près de 6000 euros qui ont été consacrés à l'opération. Il faut savoir que l'entretien de cette haie libre est à charge de la Commune et entraîne un certain coût.

Par contre, un accord entre le SPW et la Commune d'Estaimpuis a été conclu pour effectuer des plantations d'arbres, arbustes en bas du talus de l'autoroute dans le sens Tournai-Mouscron, du côté Estaimbourg – Saint-Léger, près des éoliennes. Le projet pourra être étudié par le service « Travaux » et le service « Environnement » de la Commune d'Estaimpuis.

Adeline Vandenberghe

Echevine de l'Environnement

Réponse de Quentin Huart à la question relative à Famiflora

M. Adam,

Permettez-moi de vous rappeler que Famiflora à son adresse sur la commune de Mouscron et que les régularisations doivent être introduites de manière concomittante sur les deux communes.

Sur votre question portant sur l'installation d'une frieterie, il est vrai que ce nouveau commerce au sein de l'enseigne Famiflora n'est pas référencé dans le permis.

J'avais d'ailleurs déjà averti les gérants de Famiflora par courrier envoyé en date du 26 janvier 2019 afin de leur demander de régulariser la situation au plus vite sous peine de sanction d'infraction urbanistique.

Famiflora est bien conscient d'être en infraction et s'engage à régulariser la situation dans les plus brefs délais.

Nous avons d'ailleurs aussi constaté d'autres manquements et avons pris les devants que ce soit en matière de mobilité ou de parking.

D'ailleurs, le Conseil d'administration de Famiflora a mandaté un cabinet d'architecture afin de :

1. Faire l'état des lieux de la situation générale du site, lister les problèmes administratifs.
2. Tenter d'établir la liste des démarches administratives à entreprendre et la liste des travaux et/ou interventions à mettre en oeuvre pour régulariser toutes les situations.
3. Négocier / informer et faire valider préalablement ces interventions avec les autorités concernées.
4. Contrôler et puis faire valider l'aboutissement de ces mesures.
5. Rendre la situation administrative saine et permettre d'introduire les permis de régularisation en cours.
6. Établir un master plan sur 5 ans des investissements et évolutions de la société Famiflora sur le site.
7. Etudier la mobilité, le stationnement et la distribution des fonctions sur les parkings existants et le projet face à Famiflora.
8. Établir les esquisses et projets pour les investissements éventuels conformément au master plan

Du Point de vue de sécurité, un avis du service incendie a été envoyée à l'administration communale de Mouscron en date du 6 mars 2019. Nos services ont pu se procurer la copie ce jour. Un courrier a été envoyé par la Ville de Mouscron afin de mettre en demeure Famiflora de régler la problématique sécurité dans le mois à dater du courrier. Courrier qui a été envoyé la semaine dernière. J'ai également demandé ce jour au service urbanisme d'adresser pareil courrier à Famiflora.

Quentin Huart
Premier échevin



Réponse de Quentin Huart à la question relative au chemin des morts

M. Adam,

Cette situation est bien connue de nos services.

Dès les premiers échanges de mails, Mme Vandenberghe et moi-même avons proposé au Collège communal de rencontrer l'agriculteur en question afin de désamorcer la situation en amont. Ainsi, une première rencontre s'est déroulée en présence de l'agriculteur en date du 27 février dernier. Celui-ci a reconnu les faits. Une seconde rencontre a été organisée le 11 mars dernier avec l'agriculteur, le responsable du service urbanisme, Mme Vandenberghe et moi-même afin de trouver un terrain d'entente.

Suite à cette rencontre, l'agriculteur s'est engagé à remettre de l'herbe sur le tracé initial. Cependant, cette réponse ne nous est pas suffisante étant donné qu'il y a lieu de réaliser une structure plus robuste en fondation constituée de briquillons/gravier comme jadis. L'agriculteur semble rechigner sur cette dernière étape de la réalisation.

Dans un second temps, et afin de voir la situation dans sa globalité, nous avons contacté le maire de Leers afin de connaître ses motivations à ce sujet. Il apparaît très clair que la France souhaite recréer ce fossé dont vous faites référence. Raison pour laquelle nous rencontrerons le maire à la mi-avril.

Pour rappel, l'administration communale et le collège ont été très attentifs sur ce sujet. A ce propos, un courrier accompagné d'un procès-verbal d'infraction ont été envoyés en date du 25 octobre 2018 à l'agriculteur ainsi qu'au Procureur du Roi et au fonctionnaire délégué.

Pour votre bonne information, sachez que le procureur du Roi a classé le dossier sans suite, et que nous attendons encore la réponse du fonctionnaire délégué.

En conclusion, en fonction de notre rencontre avec M. le Maire et de la réponse du Fonctionnaire délégué, un courrier de mise en demeure sera envoyé à l'agriculteur afin de restaurer le sentier dans les délais impartis en respectant les matériaux à mettre en œuvre.

Si, le sentier n'est pas remis dans son pristin état, nous étudierons la possibilité d'aller en justice.

M. Vanhonacker,

Selon mes informations, personne n'a été inondé côté français depuis le comblement de ce fossé. Mais il est vrai que lors de fortes pluies le champs s'inonde débordant sur la voirie adjacente. Depuis quelques années, les autorités française ont refait l'égouttage de cette voirie ce qui permet d'évacuer tant que faire se peut les eaux. Avec la rencontre que nous aurons avec M. le maire et vu les premières informations dont nous disposons, il devrait être notifié à l'agriculteur de remettre en état le fossé.

Quentin Huart
Premier échevin

(1)

Question de Pauline Trooster

Monsieur le Bourgmestre,

La transparence et la citoyenneté sont des maîtres-mots de nos démocraties contemporaines.

Et pour pérenniser notre système démocratique, nous devons être vigilants à mettre tout en œuvre pour développer ces éléments.

C'est pourquoi, le groupe Ecolo vous demande d'envisager la possibilité à ce que les débats du conseil communal puissent être retransmis en direct sur le net. Cela permettrait à une plus grande partie des Estaimpuiens de participer à la vie démocratique de notre commune.

Nous pourrions nous inspirer d'autres expériences qui existent déjà en la matière et être dans les premières communes de Wallonie à appliquer cette démarche.

Dans le même ordre d'idée, nous souhaiterions que dans les prochains numéros de la revue communale, nous rappelons la procédure d'interpellation citoyenne afin que nous donnions à nos concitoyens toute la connaissance utile et nécessaire sur cette possibilité.

Nous vous remercions de l'écoute attentive que vous apporterez à nos demandes.

Réponse de Daniel Senesael.

Merci pour votre question. Je ne puis en effet qu'abonder en votre sens quant à l'importance de l'implication citoyenne et de la transparence dans la chose publique.

Concernant le premier aspect de votre question, je peux vous dire que des contacts ont été initiés à ce sujet avec No Télé, de par leur professionnalisme et dans la mesure où il s'agit d'un partenaire que nous tenons à privilégier dans le respect bien entendu des législations relatives aux marchés publics.

De par ces contacts, nous avons appris qu'une solution intégrée était en cours d'élaboration avec une captation à plusieurs caméras, laquelle serait transmise en streaming tant sur le site de la commune que sur celui de No Télé. Ce service sera d'ailleurs testé en réel dans les prochaines semaines à Mouscron. Une fois l'analyse de cette première expérience réalisée et les éventuels ajustements apportés, No Télé sera en mesure de nous proposer une offre chiffrée. Nous y serons dès lors attentifs.

déjà solutionnée par le sp.

Quant au second aspect de votre question, il me semble que cette proposition pourra être mise en œuvre. Je rappelle également que le règlement du Conseil communal qui précise la procédure d'interpellation citoyenne en son article 67 est disponible sur le site internet de la Commune.